

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE LA RÉVISION : 29/01/2010 (version 4) CE 1907/2006 (REACH)



1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: **PROCESS OXIPLUS** (Yellow, Magenta, Cyan, Black).
Usage normal: encres grasses offset pour impression en machines à feuille.

Nom, adresse complète et tél. de la société: **MARTÍNEZ AYALA, S.A.**
Pol. Ind. « El Saladar », C/ La Higuera 28, Apdo. 83
30850 TOTANA (Murcia) ESPAGNE
Tél. +34 968 418 030. Fax: +34 968 423 205
e-mail: tintas@martinezayala.com

N° de téléphone d'urgence: de la société: **+34 968 418 030** du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00.
Cette Fiche de Données de Sécurité est émise en conformité avec la nouvelle directive CE 1907/2006 (REACH).

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon la législation en vigueur (voir section 15).

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues :
Nom : Sel de cobalt d'acides organiques.
N° CAS : 83711-44-8
Concentration : >1% ≤ 2,5%
Classification : Xi; R38, R43.
Le texte complet de toutes les phrases R est indiqué en section 16.

4 - PREMIERS SECOURS

Cas général:

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. **NE JAMAIS** rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connue. **NE PAS utiliser de solvant ou de diluant.**

Ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. **NE PAS faire vomir.**

(*) Voir le texte complet des phrases sous la rubrique 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE LA RÉVISION : 29/01/2010 (version 4) CE 1907/2006 (REACH)



5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau.

A ne pas utiliser : jets d'eau.

Recommandations : un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS PERSONNELLES :

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Garder les emballages solidement fermés.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistilage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Observer les réglementations de la protection du travail

STOCKAGE :

Stocker conformément à la loi locale en vigueur.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre 5 et 40° C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition : Non applicable.

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE.

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

PROTECTION INDIVIDUELLE.

Protection respiratoire : Non applicable.

Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau : Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE LA RÉVISION : 29/01/2010 (version 4) CE 1907/2006 (REACH)



9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : produit visqueux
Couleur : indiquée sur l'étiquette
Rang d'ébullition : 240 – 320° C
Point de fusion : /
Point d'inflammation : >100° C
Viscosité : 500-700 poises méthode : CAI-02 à 20° C
Gravité spécifique : 1,0 - 1,5 g/cm³ à 20° C
Structure : 12000 – 20000 Dinas/cm²
Solubilité dans l'eau : insoluble

10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la rubrique 7). Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE :

Inhalation : aucun effets significatifs ou risques critiques connus.
Ingestion : il n'existe pas de données disponibles testées sur cette préparation.
Contact avec la peau : aucun effets significatifs ou risques critiques connus.
Contact avec les yeux : les éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages irréversibles.

TOXICITE CHRONIQUE :

Inhalation : aucun effets significatifs ou risques critiques connus.
Ingestion : il n'existe pas de données disponibles testées sur cette préparation.
Contact avec la peau : le contact répété ou prolongé avec la préparation peut provoquer l'élimination de la graisse de la peau donnant lieu à une dermatose de contact non allergique et à ce que la préparation soit absorbée au travers de la peau.
Contact avec les yeux : il n'existe pas de données disponibles testées sur cette préparation.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Les déchets et les emballages usagés doivent être éliminés conformément à la loi en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette préparation est classée non dangereuse selon les réglementations transports (RID/ADR, IMDG, ICAO/IATA)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette préparation n'est pas dangereuse selon la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE LA RÉVISION : 29/01/2010 (version 4) CE 1907/2006 (REACH)



16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de la Directive CE 1907/2006 (REACH).

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit : elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.

Indications de risques indiquées au paragraphe 3 :

R38- irrite la peau.

R43- possibilité de sensibilisation au contact avec la peau.

Cette version remplace les versions antérieures.